

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 17 janvier 2017, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau, situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la Ville de Gracefield, à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Denis Charron  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Réjean Major  
Madame la conseillère Chantal Lamarche  
Monsieur le conseiller Bernard Cayen  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Ota Hora  
Monsieur le conseiller Morris O'Connor  
Madame la conseillère Joanne Poulin  
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Monsieur le conseiller Robert Coulombe  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller André Carle

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Kazabazua  
Low  
Gracefield  
Grand-Remous  
Lac-Sainte-Marie  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Des journalistes ainsi que quelques citoyens sont également présents.

**Ouverture de la séance par le préfet**

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 18 h et aborde ensuite l'ordre du jour.

**2017-R-AG001**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2017**

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 17 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2017-R-AG002**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 13 décembre 2016**

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 14 décembre 2016 au 17 janvier 2017**

Monsieur le préfet informe les membres que son rapport d'activités pour la période du 14 décembre 2016 au 17 janvier 2017 sera transmis par courriel à titre d'information.

**2017-R-AG003**

**Autorisation – Acquisition du logiciel Geocentriq (CIB) – Diffusion en ligne des rôles et de la matrice graphique**

**Considérant** que dans le contexte de la modernisation de l'évaluation foncière et d'obligations d'accessibilité d'informations publiques des rôles incluant la matrice graphique,

la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) souhaite doter le territoire d'une plateforme technologique contemporaine via Internet pour permettre la consultation des rôles et des matrices graphiques afférentes des dix-huit (18) juridictions dont elle est l'Organisme municipal chargé de l'évaluation foncière (OMRE);

**Considérant** que l'objectif principal recherché est la mise à dispositions aux personnes intéressées des informations publiques des rôles d'évaluation foncière et de la matrice graphique via Internet;

**Considérant** qu'un comité a été créé au sein du service d'évaluation foncière de la MRC afin de réaliser une recherche de solutions et une analyse comparative des produits et services disponibles sur le marché;

**Considérant** que cinq organisations ont été approchées afin d'obtenir une soumission pour la diffusion en ligne des rôles et de la matrice graphique;

**Considérant** que suite à l'analyse comparative des offres soumises, le comité du service de l'évaluation foncière recommande l'octroi du contrat au soumissionnaire le plus bas, soit à Corporation informatique Bellechasse (CIB) pour l'acquisition du logiciel Geocentriq au coût de 26 584,20 \$ avant les taxes;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale lors de la rencontre tenue le 11 janvier 2017 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'autoriser l'acquisition du logiciel Geocentriq auprès de la Corporation informatique Bellechasse au coût de 26 584,20 \$ avant les taxes, pour la diffusion en ligne des rôles et de la matrice graphique.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG004

**Octroi de contrat – Vérification comptable des états financiers 2016 – Auditeur externe**

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat octroyé à Dignard Éthier CPA, pour la vérification comptable des états financiers 2016 de la MRC et des TNO, tel que recommandé par le comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 11 janvier 2016, pour un montant forfaitaire de 15 000 \$, avant les taxes.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG005

**Entérinement – Signature du contrat de cession d'actifs de la SDEO**

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'entériner la signature du contrat de cession d'actifs de la SDEO par monsieur le préfet Michel Merleau, tel que recommandé par le comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 11 janvier 2016.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG006

**Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec**

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

**Considérant** que l'article 14.7.1 du *Code municipal* permette à une MRC de conclure avec l'UMQ une telle entente;

**Considérant** que la MRC désire se joindre à ce regroupement;

**Considérant** que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

**Considérant** que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu :

- Que la MRC confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;
- Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;
- Que la MRC s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- Que la MRC s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- Que la MRC s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la MRC.

**ADOPTÉE**

**2017-R-AG007**

**Adoption – Plan de communication et de positionnement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le Plan de communication et de positionnement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2017-R-AG008**

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 14 décembre 2016 au 17 janvier 2017**

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 14 décembre 2016 au 17 janvier 2017, totalisant un montant de 228 921,55 \$.

**ADOPTÉE**

**2017-R-AG009**

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 14 décembre 2016 au 17 janvier 2017**

Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 14 décembre 2016 au 17 janvier 2017, totalisant un montant de 360 573,54 \$.

**ADOPTÉE**

**2017-R-AG010**

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 janvier 2017**

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 janvier 2017 totalisant un montant de 368 492,30 \$.

**ADOPTÉE**

**2017-R-AG011**

**Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 14 décembre 2016 au 17 janvier 2017**

Monsieur le conseiller Ota Horra, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 14 décembre 2016 au 17 janvier 2017, totalisant un montant de 19,55 \$.

**ADOPTÉE**

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,  
Secrétaire-trésorier et directrice générale

**Note au procès-verbal – Services d'évaluation foncière municipale – Octroi de contrat pour l'année 2017**

Ce point est reporté à la séance d'ajournement prévue le 31 janvier 2017.

2017-R-AG012

**Recommandation d'adoption aux municipalités locales – Règlements uniformisés applicables par la Sûreté du Québec**

**Considérant** l'adhésion des municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**Considérant** que les règlements uniformisés applicables par la Sûreté du Québec ont été révisés dans le cadre du processus d'adhésion à la Cour municipale, suite à un mandat octroyé à cet effet à Me Martin Gosselin, procureur de la Cour municipale (2016-R-AG306);

**Considérant** que ces travaux de révision ont été réalisés dans un court délai afin que les règlements puissent être révisés et être adoptés par les municipalités locales préalablement aux premières séances de la Cour;

**Considérant** que ces travaux ne visaient, à cette étape préalable, que la révision des amendes et de certaines présomptions incluses aux règlements uniformisés, afin de faciliter leur application par la Cour;

**Considérant** que les projets de règlements révisés ont été transmis aux municipalités locales pour commentaires;

**Considérant** la recommandation du comité de Sécurité publique – Protection policière lors de la rencontre du 15 décembre 2016;

**Considérant** la recommandation du comité Plénier du 17 janvier, suite aux commentaires des municipalités locales;

**Considérant** la recommandation du CSP-PP de mettre en place un comité de travail pour réviser toutes les dispositions des règlements uniformisés suite à la tenue de séances de la Cour municipale.

**En conséquence**, madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG recommande aux municipalités locales d'adopter les sept règlements uniformisés applicables par la Sûreté du Québec, tels que soumis par la MRCVG et révisés par Me Martin Gosselin, sous réserve de la confirmation du montant des amendes prévues aux règlements :

- 2017-001 : Règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
- 2017-002 : Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-003 : Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-004 : Règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-005 : Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-006 : Règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-007 : Règlement sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG013

**Création d'un comité de travail – Révision des règlements uniformisés**

**Considérant** l'adhésion des municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**Considérant** que les règlements uniformisés applicables par la Sûreté du Québec ont été révisés dans le cadre du processus d'adhésion à la Cour municipale, suite à un mandat octroyé à cet effet à Me Martin Gosselin, procureur de la Cour municipale (2016-R-AG306);

**Considérant** que ces travaux de révision ont été réalisés dans un court délai afin que les règlements puissent être révisés et être adoptés par les municipalités locales préalablement aux premières séances de la Cour;

**Considérant** que ces travaux ne visaient, à cette étape préalable, que la révision des amendes et de certaines présomptions incluses aux règlements uniformisés, afin de faciliter leur application par la Cour;

**Considérant** qu'il pourrait être opportun, suite à la tenue de séances de la Cour, de mettre en place un comité de travail appelé à étudier les dispositions des règlements uniformisés en relation avec les dossiers soumis à la Cour et les besoins des municipalités;

**Considérant** que ces règlements doivent cependant demeurer uniformisés pour répondre aux besoins de toutes les municipalités de la MRC et permettre leur application par la Sûreté du Québec;

**Considérant** que les balises d'un tel comité de travail ainsi que sa composition pourraient être déterminées par le Comité de Sécurité publique – Protection policière de la MRC, pour débiter ses travaux en janvier 2019, soit deux ans après l'adhésion à la Cour municipale;

**Considérant** la recommandation des membres du Comité de Sécurité publique – Protection policière à l'occasion de la rencontre tenue le 15 décembre 2016 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller André Carle propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction générale à créer un comité de travail visant la révision des règlements uniformisés applicables par la Sûreté du Québec, pour des travaux devant débiter en janvier 2019, suite à la tenue de séances de la Cour municipale. Il est également résolu de déléguer au Comité de Sécurité publique – Protection policière de la MRC la responsabilité de nommer les membres de ce comité de travail et d'en fixer les balises.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG014

**Règlement modificateur 2016-299 – Assemblée publique de consultation – Date – Heure – Lieu**

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de fixer l'assemblée publique de consultation, pour le règlement 2016-299 « Modifiant le règlement no. 87- 43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante forestière pour une affectation à vocation industrielle dans la municipalité de Denholm » au mercredi 15 février 2017 à 19 h, dans la municipalité de Denholm. Le tout conformément à la section II de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau, tel que mentionné à la résolution 2014-R-AG399 créant la commission permanente d'aménagement et de développement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Il est également résolu de déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de modifier la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG015

**Règlement modificateur 2016-288 – Assemblée publique de consultation – Date – Heure – Lieu – Rencontre d'information Règlement modificateur 2015-281-1**

Monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu de fixer l'assemblée publique de consultation, pour le règlement 2016-288 « Modifiant le règlement no. 87- 43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une inclusion d'un immeuble à la zone agricole permanente dans la municipalité de Grand-Remous » au jeudi 23 février 2017 à 19 h, dans la municipalité de Grand-Remous. Le tout conformément à la section II de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau, tel que mentionné à la résolution 2014-R-AG399 créant la commission permanente d'aménagement et de développement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Il est également résolu de déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de modifier la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique de consultation. Une rencontre d'information portant sur le Règlement modificateur 2015-281-1 sera également tenue à la même date, heure et lieu.

**ADOPTÉE**

### Recommandation aux municipalités locales – Adoption d'un règlement municipal – Transition du RCI 2009-206

**Considérant** la décision du Conseil de la MRC lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017 relativement au RCI 2009-206;

**Considérant** la décision d'abolir le poste d'inspecteur régional dédié aux rives et au littoral, le RCI devant, depuis son adoption, être éventuellement intégré aux règlements municipaux;

**Considérant** que l'adhésion des municipalités locales à la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais facilitera le suivi des constats municipaux;

**Considérant** la volonté des municipalités d'intégrer les dispositions du RCI 2009-206 à leur réglementation municipale;

**Considérant** que deux options ont été présentées au comité de l'Aménagement et de Développement afin de permettre la transition de ce règlement;

**Considérant** que la première option consiste en une modification du schéma d'aménagement de la MRC, laquelle implique des délais importants de réalisation;

**Considérant** que la seconde option, favorisée par le CAD, consiste à l'intégration des dispositions du RCI 2009-206 à la réglementation municipale;

**Considérant** que cette option, recommandée par les membres du CAD lors de la rencontre tenue le 9 janvier 2017, implique une rigueur de la part des municipalités quant au respect de l'échéancier proposé par la MRC, afin de s'assurer d'une adoption simultanée du règlement par toutes les municipalités, au plus tard en juillet 2017;

**Considérant** que les documents nécessaires à cette intégration et au respect de l'échéancier seront transmis aux municipalités locales par le service de l'Aménagement du territoire.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande aux municipalités locales de mettre en place les procédures nécessaires à l'adoption d'un règlement municipal visant à intégrer les dispositions du RCI 2009-206 à leur réglementation, en respect des documents et de l'échéancier soumis par la MRC, pour une adoption d'un règlement au plus tard en juillet 2017.

**ADOPTÉE**

### Appui à la MRC de Coaticook – CPTAQ – Suspension des demandes à portée collective (art. 59 LPTAA)

**Considérant** la demande d'appui de la MRC de Coaticook par sa résolution CM2016-11-266, relativement à la décision de la CPTAQ de suspendre le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à compter du 21 octobre 2016;

**Considérant** que cette suspension de dépôt de nouvelle demande est pour une durée indéterminée et que seuls les dossiers en cours seront finalisés;

**Considérant** que l'article 59 est la disposition qui permet aux MRC de présenter une demande à portée collective afin de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**Considérant** que lorsqu'une décision à portée collective est en vigueur sur un territoire, toute nouvelle demande à des fins résidentielles à portée individuelle est irrecevable ce qui met une pression importante sur la décision à portée collective;

**Considérant** que la CPTAQ ne peut se soustraire unilatéralement des devoirs que lui impose la loi de recevoir et d'analyser les demandes que les MRC lui présentent en vertu de l'article 59;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement lors de la rencontre tenue le 9 janvier 2016 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution CM2016-11-266 adoptée par le Conseil de la MRC de Coaticook et de demander à la CPTAQ de surseoir à sa décision de suspendre le dépôt de

toute nouvelle demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q., c. P-41.1).

**ADOPTÉE**

**2017-R-AG018**

**Appui au projet « Adaptation aux changements climatiques dans la zone de gestion du COBALI 2017-2020 »**

---

Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'appuyer le projet « Adaptation aux changements climatiques dans la zone de gestion du COBALI 2017-2020 », lequel sera soumis au programme *Action-Climat Québec* géré par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). Une lettre sera transmise à cet effet à la directrice générale du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI), confirmant également une contribution technique équivalente à 500 \$ de la part de la MRC.

**ADOPTÉE**

**2017-R-AG019**

**Fonds de développement des territoires – Adoption des priorités d'intervention 2017**

---

**Considérant** l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit à son article 9 que la MRC doit établir et adopter annuellement des priorités d'intervention, en fonction des objets notamment prévus à l'article 4 de l'Entente, pour dépôt sur son site Web et transmission au MAMOT;

**Considérant** qu'en respect de l'Entente, la MRC a déterminé des priorités d'intervention pour l'année 2017 afin d'orienter ses actions et le financement de projets portés par des promoteurs du territoire;

**Considérant** que les priorités d'intervention de la MRC ont été regroupées sous les thèmes de la *Vision stratégique Horizon 2015*;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 9 janvier 2016 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les priorités d'intervention établies pour l'année 2017, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, en respect des modalités prévues à l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires*.

**ADOPTÉE**

**2017-R-AG020**

**Autorisation de signature – Protocole d'entente avec le Centre local d'emploi pour le financement du Forum touristique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau organise, le 19 janvier 2017, un Forum touristique;

**Considérant** qu'une offre de contribution financière de 3 000 \$ a été présentée à la MRC par le Centre local d'emploi pour l'organisation de ce Forum;

**Considérant** qu'un protocole d'entente doit être signé entre les deux organisations afin de confirmer l'octroi de cette contribution financière;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 9 janvier 2016 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la directrice générale de la MRC, Mme Lynn Kearney, à signer pour et au nom de la MRC un protocole d'entente avec le Centre local d'emploi confirmant une contribution financière de 3 000 \$ à la MRC pour l'organisation d'un Forum touristique le 19 janvier 2017.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG021

**Financement de projets structurants – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**Considérant** l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, laquelle a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 15 septembre 2015 (2015-R-AG297);

**Considérant** que dans le cadre de cette Politique, des projets ont été soumis à l'étude du comité de l'Aménagement et de Développement (CAD);

**Considérant** l'analyse des projets soumis, conformément aux conditions prévues à la Politique et des sommes disponibles via le FDT;

**Considérant** la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de six (6) projets présentés, sous réserve du respect certaines conditions décrites au compte-rendu de la rencontre de ce comité tenue le 9 janvier 2017.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière aux cinq projets suivants, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et en vertu des sommes disponibles via le Fonds de développement des territoires, sous réserve de certaines conditions recommandées par le comité de l'Aménagement et de Développement du territoire de la MRC :

PROJET	FINANCEMENT	VOLET
Rallye Perce Neige	10 000 \$	1
Rallye Perce Neige	5 000 \$	4
Centre multiservice Au cœur du village	100 000 \$	1
Bâtir pour l'avenir Bosco	100 000 \$	1
Tour CHGA	44 354 \$	1
Congrès annuel des Clubs Optimistes	500 \$	4

**ADOPTÉE**

2017-R-AG022

**Autorisation – Achat d'espaces publicitaires – Guide touristique officiel de l'Outaouais 2017-2018 de Tourisme Outaouais**

**Considérant** l'offre reçue de Tourisme Outaouais pour la réservation d'espaces publicitaires, pour la MRCVG, dans le Guide touristique officiel de l'Outaouais 2017-2018;

**Considérant** la visibilité qu'apportent les publications effectuées dans ce guide;

**Considérant** que des sommes ont été prévues au budget 2017 de la MRC pour cette publicité;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement du 9 janvier 2017 dans ce dossier.

**En conséquence**, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise Mme Caroline Marinier à faire les démarches nécessaires auprès de Tourisme Outaouais pour l'achat d'une pleine page (*bleed*) au guide touristique de Tourisme Outaouais 2017-2018, au coût de 4 915 \$.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG023

**Appui à la résolution TPO-143 adoptée par la Table des préfets de l'Outaouais – Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Agrandissement des périmètres d'urbanisation et assouplissement des autorisations de croissance hors des périmètres d'urbanisation**

**Considérant** la résolution TPO-143 adoptée par la Table des préfets de l'Outaouais le 25 novembre 2016;



**Considérant** que les municipalités régionales de comté doivent procéder à la révision de leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

**Considérant** que dans le cadre de ce processus de révision, une analyse approfondie des besoins et des réalités de chaque territoire est réalisée par les MRC, en collaboration avec les professionnels, organismes et principaux acteurs du développement des communautés et municipalités locales;

**Considérant** que ce processus de révision doit respecter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement telles qu'édictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Considérant** que ces orientations gouvernementales ont été publiées au cours de l'année 1994 et depuis cette période, elles ont été peu modifiées et nécessitent une révision globale afin de tenir compte des enjeux contemporains que vivent les différentes régions du Québec;

**Considérant** que certaines orientations gouvernementales en matière d'aménagement ne peuvent cependant être incluses aux SAD révisés des MRC, tel que recommandé par le MAMOT, considérant que les réalités rurales diffèrent des réalités urbaines;

**Considérant** que certaines mesures spécifiques devraient être autorisées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en reconnaissance des particularités rurales et régionales;

**Considérant** que pour les MRC de l'Outaouais, l'impossibilité de prévoir un agrandissement des périmètres d'urbanisation et la difficulté d'obtenir des autorisations de croissance hors de ces périmètres demeurent la plus grande difficulté rencontrée afin de soutenir les différentes communautés et municipalités locales;

**Considérant** que ces difficultés mettent en péril l'adoption des SAD révisés et surtout, viennent grandement affecter les possibilités de développement en région;

**Considérant** les efforts déployés par toutes les MRC du Québec pour innover afin de mettre en place des stratégies afin d'assurer leur survie et leur pérennité;

**Considérant** que les orientations gouvernementales actuelles en matière d'aménagement, appliquées avec rigidité et sans tenir compte des spécificités des régions, nuisent aux efforts longuement réfléchis par les MRC;

**Considérant** les démarches entreprises individuellement par les MRC afin de demander certains assouplissements dans l'application des orientations gouvernementales, lesquelles sont souvent demeurées sans succès;

**Considérant** la volonté des MRC de l'Outaouais de se regrouper afin d'informer le Gouvernement des difficultés rencontrées et des assouplissements demandés;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 9 janvier 2016 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la résolution TPO-143 adoptée par la Table des préfets de l'Outaouais, afin de présenter une demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'autoriser, aux schémas d'aménagement et de développement révisés des MRC, l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ainsi qu'un assouplissement quant aux autorisations de croissance hors de ces périmètres.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG024

**Autorisation de signature – Convention d'aide financière entre la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation et la MRCVG – Démarche Municipalité amie des aînés (MADA)**

**Considérant** que la Ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation soutient la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) auprès des municipalités et des municipalités régionales de comté (MCR) du Québec;

**Considérant** que la MRC a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de la démarche MADA (2016-R-AG253);

**Considérant** que la ministre soutient financièrement le projet soumis par la MRC et qu'il y a lieu de prévoir les modalités et les conditions associées à cette aide financière.

**En conséquence**, madame Julie Jolivette, appuyée par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu d'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale de la MRC, à signer pour et au nom de la MRC l'entente intervenue avec la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation dans le cadre de l'aide financière accordée à la MRC pour la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

**ADOPTÉE**

#### **Correspondance officielle reçue**

---

Monsieur le préfet Michel Merleau informe les élus de la réception des données relatives aux facteurs comparatifs et aux médianes des municipalités, un suivi est demandé par monsieur le conseiller Robert Coulombe quant à l'aide financière octroyée à l'ASSO et monsieur le conseiller Alain Fortin demande de l'information quant aux représentants des MRC à l'ODO.

#### **Varia pour information**

---

Monsieur le conseiller Denis Charron souhaite obtenir l'appui de la MRC sur une résolution adoptée par la municipalité d'Aumond relative aux services d'hémodialyse offerts en urbain. La résolution sera transmise au comité d'Aménagement et de développement de la MRC pour étude.

**2017-R-AG025**

#### **Clôture de la séance – Ajournement**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 40 et d'ajourner la présente séance au 31 janvier 2017 à 11 h 30, au 186 rue King à Maniwaki.

**ADOPTÉE**

---

**Michel Merleau**  
Préfet

---

**Véronique Denis**  
Greffière et adjointe  
à la direction générale